

SUBVENTION CONJOINTE ISM-SASSS - LIGNES DIRECTRICES -

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2020, l'Institut du Savoir Montfort et le Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches souhaitent s'unir pour permettre de structurer une collaboration scientifique porteuse entre des chercheurs réguliers des deux institutions. Pour cela, une nouvelle subvention au montant maximal de 30 000 \$ est créée afin de soutenir un projet qui s'insère dans les thèmes et axes prioritaires des deux institutions soit :

- Le thème sur les « **Services de santé** » de l'Institut du Savoir Montfort qui vise à concevoir et implanter des approches innovantes pour l'intégration des soins et le continuum des services et,
- L'axe de recherche « **Innover, expérimenter et évaluer** » du Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches qui vise à garantir des pratiques exemplaires et soutenir des pratiques de pointe.

THÉMATIQUE DE LA SUBVENTION

Pour cette première initiative, le concours privilégiera la recherche auprès de la clientèle âgée dans l'optique « Vieillir en région ou vieillir dans des conditions affectant l'équité d'accès, la qualité et/ou la sécurité des soins ».

DÉMARCHE PROPOSÉE

Le concours est en trois étapes :

- 1) **Atelier-conférence.** La prise de contact et la création de groupes d'intérêt;
- 2) **Étape 1.** Le dépôt d'une lettre d'intention et,
- 3) **Étape 2.** Le dépôt d'une demande complète *sur invitation*.

1. Atelier-conférence - Prise de contact et création de groupes d'intérêt:

Pour donner suite à l'appel de proposition (21 octobre 2019), un atelier en conférence électronique sera organisé (28 novembre 2019 de 10h@11h). Il permettra à tous les chercheurs intéressés de présenter leurs angles de recherche et au terme de cet atelier, des groupes d'intérêt devraient se créer pour réfléchir à une proposition de recherche.

2. Étape 1. Lettre d'intention

Les groupes d'intérêt sont invités à déposer une lettre d'intention le 21 février 2020 à 16h. Cette lettre d'intention devra annoncer les objectifs, la méthode anticipée et les effets et retombées attendus. Les quatre groupes d'intérêt dont la lettre l'intention aura été retenue bénéficieront d'un montant de 2 500\$ pour faciliter le travail de préparation de la demande complète en équipe interinstitutionnelle.

3. Étape 2. Demande complète (*sur invitation*)

Les quatre groupes retenus seront invités à déposer une proposition complète le 1^{er} mai 2020 à 16h. La proposition permet un projet de recherche incluant une phase pilote ou exploratoire.

Une seule subvention d'un **montant maximal de 30 000 \$** sera octroyée. Les sommes devront être dépensées dans les 24 mois suivants l'approbation éthique, sinon elles sont retournées au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches et à l'Institut du Savoir Montfort en parts égales pour utilisation pour d'autres projets de recherche. **Aucun fonds ne sera transféré à l'externe. Aucun dépassement budgétaire n'est permis.**

ADMISSIBILITÉ

Toute demande de subvention conjointe ISM-SASS doit :

- Répondre aux objectifs de la subvention et sa thématique.
- Présenter un projet élaboré et conduit par une équipe menée par des chercheurs réguliers des deux institutions. Ainsi, un chercheur régulier provenant du Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches et un chercheur régulier provenant de l'Institut du Savoir Montfort seront les co-chercheurs principaux conjointement responsables de la subvention.
- Inclure comme membre de l'équipe de recherche un ou des utilisateurs de connaissances/partenaires *[Patient, aidant naturel, médecin, professionnel de la santé, gestionnaire, administrateur, etc.]*
- Faire valider la convenance du projet auprès de toutes les directions concernées dans leur institution d'attache et s'assurer d'inclure, dans la demande, toutes les signatures nécessaires, ceci afin d'assurer la pertinence et faisabilité du projet au sein des établissements partenaires.

DATES IMPORTANTES

ÉTAPES	DATES LIMITES
Appel de proposition	2019-10-21
Atelier-conférence	2019-11-28 (10h@11h)
Étape 1 - Lettre d'intention	2020-02-21 @ 16h
Étape 2 - Demande complète (sur invitation)	2020-05-01 @ 16h Repoussé au 2020-09-01 @ 16h
Durée de la subvention	24 mois**

**Suivant l'obtention du certificat d'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Montfort.

PRÉPARATION D'UNE DEMANDE

ÉTAPE 1 – LETTRE D'INTENTION. *Ouverte à tous.*

1. Formulaire de lettre d'intention (E1)

- Format Word et
- Format PDF avec signatures

ÉTAPE 2 – DEMANDE COMPLÈTE. *Sur invitation.*

La sélection d'un projet à l'Étape 1 implique l'attribution conditionnelle d'un financement (voir *Démarche proposée*). Ces équipes sont invitées à soumettre une demande complète incluant :

1. Formulaire de demande (E2)

- Format Word et
- Format PDF avec signatures

2. Formulaire d'analyse de faisabilité dûment rempli et signé (un gabarit sera fourni)

3. Curriculum vitae des candidats principaux et co-candidats¹.

- Chercheurs académiques. Format CCV [IRSC académique, CRSH ou CRSNG Chercheur (<https://ccv-cvc.ca/>).]
- Profils autres. Aucun format prescrit pour les membres de l'équipe dont le profil est autre.

4. Annexes (facultatives).

- Tout autre document peut être joint en annexe; il est à la discrétion du comité d'évaluation de le considérer.

**Le format et mise en page des formulaires ne peuvent être modifiés
Times New Roman 12 points, marges 2 cm.**

SOUSSION D'UNE DEMANDE

Toute demande doit être acheminée par courriel au plus tard à la date indiquée à la section *Dates importantes*² aux l'adresse suivante : ism-recherche@montfort.on.ca; recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca.

Toute demande doit être identifiée comme suit : Nom P – 2019 – ISM-SASSS

p.ex : Levesque S – 2019 – ISM-SASSS

Les demandes incomplètes ou qui ne respectent pas les lignes directrices seront rejetées

¹ Aucun curriculum vitae n'est requis pour les collaborateurs et utilisateurs de connaissances.

² La date et l'heure de réception de la demande dans la boîte de réception de l'ISM font foi de date et heure de soumission.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaire pour le personnel de recherche³.
- Frais pour services professionnels, incluant des services médicaux.
- Compensation financière/ recouvrement de salaire au service de l'Hôpital Montfort pour le personnel travaillant sur un projet de recherche (sous réserve de l'autorisation du gestionnaire/ supérieur).
- Fournitures, articles et matériel informatique essentiels à la recherche⁴.
- Indemnités aux participants de recherche (modestes primes, si acceptables sur le plan éthique).
- Frais de déplacement pour la collecte de données et autres frais directs reliés à la recherche.
- Frais de déplacement pour la dissémination des résultats de recherche et les frais reliés à la participation (inscription) à des conférences (maximum de 5 % du budget total).

**Toute dépense doit être justifiée et directement liée au projet et à l'atteinte de ses résultats⁵.
Tout écart au budget original doit être approuvé au préalable par l'ISM sans exception**

DÉPENSES INADMISSIBLES

- Achat de matériel et d'équipements majeurs et/ ou disponibles auprès de l'organisation.
- Appui salarial pour des cliniciens qui participent à la recherche et qui continuent de recevoir leur rémunération pour leurs activités professionnelles courantes.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un comité indépendant évaluera les propositions. Il sera composé de cinq personnes : trois chercheurs externes, un représentant du Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches et un représentant de l'Institut du Savoir Montfort. Les deux personnes à la direction scientifique du Centre de recherche SASSS et de l'Institut du Savoir Montfort agiront comme responsables de la synthèse des évaluations et du suivi du projet. Pour être retenu au concours, un projet doit obtenir un total final d'au moins 70 points sur 100. Il doit également présenter un total d'au moins 28 points sur 40 pour la dimension de la qualité de la problématique et de la méthodologie.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants:

- 1) Caractère novateur de la demande (5 points);
- 2) Qualité et complémentarité de l'équipe (5 points);
- 3) Qualité de la problématique et de la méthodologie (40 points);
- 4) Budget et de l'échéancier (10 points);
- 5) Faisabilité et des retombées stratégiques (40 points).

³ Le taux horaire est fixé par les ressources humaines de l'Hôpital Montfort/ Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches. Le budget doit tenir compte des charges sociales, bénéfiques et cotisations de l'employeur.

⁴ Tout article acheté par un fonds de subvention demeure la propriété de l'Hôpital Montfort/ Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches.

⁵ Les équipements acquis dans le cadre d'une subvention Savoir Montfort doivent être retournés à l'ISM/ Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches à la fin du projet. L'ISM/ Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches se réserve le choix de céder ses droits d'appartenance à l'équipe de recherche selon ses propres besoins.

CONDITIONS D'OCTROI

Les conditions suivantes gouvernent l'octroi du présent financement.

SUITE À L'OCTROI.

- Déposer une demande d'approbation au comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Montfort ou du CISSS de Chaudière-Appalaches dans un délai maximal de **2 mois**.
- Obtenir un certificat d'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Montfort ou du CISSS de Chaudière-Appalaches dans un délai maximal de **6 mois**.
- Présenter les résultats du projet de recherche à l'Hôpital Montfort et au Centre de recherche SASSS du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Remettre un rapport d'activités et financier à la fin de chaque année fiscale (31 mars) (un formulaire sera fourni).

Aucun fond ne sera libéré tant que les conditions d'octroi ne sont pas satisfaites

À LA FIN DE LA PÉRIODE DE FINANCEMENT.

- Remettre un rapport d'activités et un rapport financier dans un délai maximal de 3 mois (un formulaire sera fourni).

RÉADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DE FINANCEMENT.

- Avoir soumis les rapports d'activités et financiers conformément aux exigences et délais prescrits.
- Avoir répondu à toutes exigences de toute subvention de l'ISM ou du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, en cours ou complétée, dont les conditions particulières découlant des axes du programme de subventions.

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le bureau de la recherche de l'Institut du Savoir Montfort et le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches sont engagés à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts. Dans le cadre de ce concours, la politique de référence pour la gestion des conflits d'intérêts à l'ISM-Recherche sera la suivante (voir page 13 du PDF) - <https://bit.ly/2H2RRag>.

POUR TOUTE QUESTION, COMMUNIQUEZ AVEC :

INSTITUT DU SAVOIR MONTFORT (ISM)	CENTRE DE RECHERCHE SASSS DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
Marie-Andrée Imbeault Gestionnaire, Facilitation de la recherche Téléphone : 613-746-4621, poste 6081 Courriel : marieaimbeault@montfort.on.ca	Mme Louise Chouinard Téléphone : 418-835-7121; poste 6242 Courriel : Louise.Chouinard@ssss.gouv.qc.ca